



ETABLISSEMENT CATHOLIQUE D'ENSEIGNEMENT
Ecole et collège Sacré Cœur

253 rue Aristide Briand

7600 LE HAVRE

☎ 02 35 41 38 12 ☎ 02 35 19 06 44

www.sacre-coeur-havre.com

Quelques informations utiles concernant les bourses de collège :

- Les dossiers de bourses seront à retirer au secrétariat du collège **après la rentrée** (vous serez informé de l'ouverture de la campagne de bourses par une note dans le carnet de liaison de votre enfant).

- **La date limite de dépôt dans les collèges des dossiers complets de demande de bourse pour l'année scolaire 2019-2020 est fixée en principe à fin septembre 2019.** Cette date est nationale, les dossiers reçus dans les établissements après la date officielle de fin de campagne ne seront pas étudiés.

- Il convient de retenir pour l'étude des ressources des familles, le revenu fiscal de référence (RFR) figurant sur l'avis d'imposition sur le revenu de l'avant-dernière année civile par rapport à celle du dépôt de la demande de bourse, conformément à l'article D. 531-5 1er alinéa du code de l'éducation. **Pour l'année scolaire 2018-2019, ce sont les ressources des familles au titre de l'année 2017 (année de référence) qui seront prises en considération, soit l'avis d'imposition 2018 sur les revenus de l'année 2017.**

Pour chaque demande de bourse déposée à l'établissement, il sera établi un accusé de réception à remettre au responsable légal. Cet accusé de réception est indispensable pour que les familles puissent faire une demande de bourse départementale.

A simple titre indicatif (et sous réserve des informations officielles qui seront communiquées ultérieurement), vous trouverez, ci-dessous, les plafonds de ressources qui ont été appliqués pour l'attribution des bourses de collège pour l'année scolaire 2018-2019. Les barèmes 2019-2020 ne sont pas encore connus à ce jour.

Nombre d'enfants à charge	Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2017 sur les revenus de 2016		
	Échelon 1	Échelon 2	Échelon 3
1	15 048	8 134	2 870
2	18 521	10 012	3 532
3	21 993	11 889	4 195
4	25 466	13 767	4 857
5	28 939	15 644	5 520
6	32 412	17 521	6 182
7	35 884	19 399	6 844
8 ou plus	39 357	21 276	7 507
Montant annuel de la bourse	105 €	288 €	453 €